

MALAKOFF

Communiqué de la Ville

Explosion des meublés de tourisme : Malakoff protège ses habitant-es !

Comme Paris et la plupart des communes de petite couronne, Malakoff est touchée par l'explosion du nombre de meublés de tourisme, type Airbnb, à l'approche des Jeux Olympiques et paralympiques.

Sur l'année 2023, on y observe par exemple une augmentation de 53% des logements mis en location pour de courtes durées et de 361% du nombre de nuitées réservées. Les prix de location ont augmenté de 40%, et atteignent en moyenne 200 euros pour le mois de juillet prochain.

Ce phénomène a des conséquences graves pour les habitant-es : nuisances répétées pour le voisinage, diminution conséquente de l'offre de logement à la location ou à la vente, renchérissement des prix du marché, altération du lien social sur l'ensemble de la ville.

La transformation de logements en meublés touristiques répond à une logique spéculative contraire aux intérêts de la population : c'est pourquoi la ville de Malakoff, en lien avec Vallée-Sud Grand Paris, a décidé :

de soumettre la location de tout meublé de tourisme à une déclaration préalable soumise à enregistrement

d'instaurer un mécanisme de compensation, qui contraint un propriétaire transformant une surface de logement en surface commerciale (pour un meublé de tourisme) à récréer une surface équivalente en logement sur le territoire communal.

Cette seconde disposition ne concerne donc pas les particuliers qui conservent la possibilité de mettre en location leur habitation principale pour s'assurer un complément ponctuel de revenu.

L'accès au logement, la mixité sociale et le droit de chacune et chacun de trouver sa place dans notre ville ne sont pas négociables. La ville de Malakoff s'assure ainsi, pour la première fois dans les Hauts-de-Seine, d'un ensemble d'outil cohérent pour contrer la marchandisation du logement à Malakoff.

Site de la ville de Malakoff : malakoff.fr

Réseaux sociaux : @villedemalakoff

